

PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-REMY-DE-CHARNAT MISE A DISPOSITION Certificat d'affichage et de publicité

Je soussigné Monsieur David COSTON, Vice-Président Urbanisme de l'Agglo Pays d'Issoire, certifie que la délibération n°2018-03-40 du 26 juin 2018, définissant les modalités de mise à disposition de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Rémy-de-Charnat, a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Affichage de la délibération et de l'avis correspondant :
 - o du 27 juillet au 31 octobre 2018 inclus : au siège et à la Direction Générale de l'Agglo Pays d'Issoire
 - o du 27 juillet au 5 octobre 2018 : à la mairie de Saint-Rémy-de-Charnat
- Mise en ligne :
 - o du dossier de la mise à disposition sur le site de l'Agglo Pays d'Issoire www.capissoire.fr du 20 août au 30 octobre 2018 inclus
- Parution de l'avis de mise à disposition dans La Montagne le 20 août 2018

Pour le Président Jean-Paul Bacquet
et par délégation,

Le Vice-Président Urbanisme
David COSTON

